

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT**
Bureau de l'environnement

Bobigny, le 31 JUL. 2007

Melle SABIANI
☎ : 01 41 60 55 86
☎ : 01 41 60 56 25

DDDA/BE/BS N° 07-04-275

SAINT-OUEN	444
RECEVU	06/08/2007
DIRECTEUR	X
ADJ. DIRECTEUR	
CH. BOU	21/04/02
PROFESSEUR	
ALICE	02/04/02
LAURE	
YVES	
ANTHONY	
LIBERTÉ	

Le Sous-préfet de Saint-Denis

à

Destinataires in fine

OBJET : Compte rendu de la CLIS de la TIRU du 18 juin 2007.

P.J : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu du 18 juin 2007 de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) pour la société TIRU, sise 22/26, rue Ardouin à Saint-Ouen.

Je vous en souhaite par avance bonne réception.

Pour le préfet de la Seine-Saint-Denis
et par délégation, le sous-préfet de Saint-Denis

Pour le Sous-Préfet
La Secrétaire Générale

Marie-Josiane BARTOLI

Liste des destinataires

Sous-préfecture de Saint-Denis :

Mme CANOPE, chef du bureau des affaires générales

Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées (STIIC)

M. ALQUIER, inspecteur général adjoint

Mme SATIN, commissaire-inspecteur

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

Melle BRUNO, ingénieur d'études sanitaires

Mme BRUEL, médecin santé publique

Collectivités territoriales :

Ville de Saint-Ouen

M. ROUAULT, premier adjoint au maire

M. FARGEAS, responsable environnement, propreté et espaces publics

M. ERENATI, directeur général des services techniques

M. ROUILLE, directeur de l'environnement

Ville de l'Île-Saint-Denis :

M. BOURGAIN, maire

Mme NEHEMIE, directrice de cabinet

Ville de Saint-Denis :

M. GOUGIS, inspecteur de salubrité

Pour l'exploitant :

M. LEBOURLEUX, directeur d'usine

M. BOISSEAU, directeur technique

Mme PERRIET-ROSSET, chef du service assistance sécurité et environnement

Mme PIERRE, responsable environnement

Représentants des associations de protection de l'environnement :

MNLE :

M. DAILLY, membre titulaire

M. DETALLE, membre suppléant

Association Action Santé Environnement

M. LAPUJADE, membre titulaire

M. BONNAIRE, membre suppléant

Association Saint-Denis Environnement

Mme TIERCELIN, membre titulaire

Mme DURAND, membre suppléant

Direction du développement durable et de l'aménagement	Relevé de décisions	
Bureau de l'environnement	Titre de la réunion : CLIS DE LA TIRU	Date de la réunion : 18 juin 2007
Rédacteur : B. SABIANI Poste : 01 41 60 55 86 07 - 7 - 76	Réunion présidée par M. DUBAUT, sous-préfet de Saint-Denis	

Participants :

Préfecture :

Melle SABIANI, adjointe au chef du bureau de l'environnement

Sous-préfecture de Saint-Denis :

Mme CANOPE, chef du bureau des affaires générales

Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées (STIIC)

M. ALQUIER, inspecteur général adjoint

Mme SATIN, commissaire-inspecteur

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

Melle BRUNO, ingénieur d'études sanitaires

Mme BRUEL, médecin santé publique

Collectivités territoriales :

Ville de Saint-Ouen

M. ROUAULT, premier adjoint au maire

M. FARGEAS, responsable environnement, propreté et espaces publics

M. ERENATI, directeur général des services techniques

M. ROUILLE, directeur de l'environnement

Ville de l'Île-Saint-Denis :

M. BOURGAIN, maire

Mme NEHEMIE, directrice de cabinet

Ville de Saint-Denis :

M. GOUGIS, inspecteur de salubrité

Pour l'exploitant :

M. LEBOURLEUX, directeur d'usine

M. BOISSEAU, directeur technique

Mme PERRIET-ROSSET, chef du service assistance sécurité et environnement

Mme PIERRE, responsable environnement

Objet de la réunion : Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

M. le sous-préfet de Saint-Denis précise que c'est la première fois que la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) se réunit pour la société TIRU sise à Saint-Ouen.

1)Présentation du dossier d'information du public 2006 (DIP) par M. LEBOURLEUX, directeur de l'usine de Saint-Ouen :

Le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) a été créé en 1984 et regroupe, depuis 2006, 85 communes adhérentes réparties sur 5 départements. Plus important syndicat de traitement des ordures ménagères de France, il assure une mission de traitement des déchets ménagers pour plus de 5,3 millions d'habitants.

Le SYCTOM est propriétaire en région parisienne, en outre, des usines d'incinération et de valorisation énergétique de Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII, des centres de tri d'Ivry (91) et de Romainville (93), et des centres de transfert d'Issy-les-Moulineaux (92) et de Saint-Denis (93).

2)Présentation détaillée de l'usine TIRU de Saint-Ouen par M. LEBOURLEUX :

Le centre d'incinération de Saint-Ouen avec valorisation énergétique a été mis en service en 1990. Il appartient au SYCTOM qui en a confié l'exploitation à TIRU SA.

Le centre de Saint-Ouen comporte 3 groupes fours-chaudières identiques pouvant traiter chacun 28 t/h de déchets à PCI 2100 Kcal/kg.

Les ordures ménagères ont un pouvoir calorifique important (PCI).

Les 3 fours assurent l'incinération des déchets. Ils sont surmontés chacun d'une chaudière qui permet de récupérer l'énergie thermique produite sous forme de vapeur d'eau. Cette dernière est détendue à 20 bars dans un groupe turbo alternateur avant d'être vendue à la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) qui la distribue sur son réseau de chauffage. Chaque chaudière produit 60 tonnes de vapeur par heure.

S'agissant des besoins en eau de l'usine, ceux-ci sont assurés par la station de pompage en Seine. L'eau alimentaire des chaudières est préparée par déminéralisation totale, à partir des retours d'eau du réseau de chauffage urbain, complétés par un appoint en eau de Seine préalablement décarbonatée.

L'installation rejette ses effluents liquides dans le réseau d'assainissement après traitement physico-chimique des eaux issues du traitement des fumées.

Au total, 210 kgs de mâchefers et 20 kgs de ferrailles sont récupérés, la production électrique et la production de vapeur s'élèvent respectivement à 103 KWH et 2700 kgs.

M.BOURGAIN, maire de l'Ile-Saint-Denis, s'interroge sur la récupération des matières liquides qui ont un pouvoir calorifique important.

M. BOISSEAU, directeur technique de l'usine de Saint-Ouen, précise que le taux de récupération des mâchefers continue de baisser et que les collectes sélectives des déchets ont bien fonctionné au début pour tout ce qui ne brûle pas (verre et céramique).

M. BOURGAIN fait remarquer aux participants que si les encombrants sont retirés, il y aura davantage d'ordures ménagères et cela va à l'encontre de l'incinération.

M. LEBOURLEUX ajoute que l'usine fonctionne comme une centrale thermique et que la même quantité de vapeur est produite chaque année, en témoigne les chiffres.

M. ROUAULT, premier adjoint au maire de Saint-Ouen, constate qu'actuellement les personnes préparent de moins en moins leur repas à domicile et achètent tout préparé et déjà emballé.

M. ROUILLE, directeur de l'environnement à la mairie de Saint-Ouen constate l'accroissement de la part des dépôts sauvages et précise qu'une partie du bois va à l'incinération, alors qu'avant elle partait dans les décharges.

M. BOURGAIN s'inquiète du panache noir et non blanc présent sur la commune de l'Ile-Saint-Denis.

M. LEBOURLEUX indique que le panache sur Saint-Ouen est de qualité et constamment surveillé et que le nettoyage s'effectue à l'arrêt des machines.

Disponibilité de l'année 2006 :

Le taux de disponibilité est de 91,50%
Le taux d'arrêt programmé est de 8,07%
Le taux d'arrêt fortuit est de 0,43%

Vapeur en 2006 :

La production de vapeur est de 1 696 444 tonnes et la vente de vapeur est de 1 548 528 tonnes (soit le chauffage de 116 000 logements).

On constate que la production de vapeur est stable depuis 2 ans, mais que la vente de vapeur a diminué depuis 2 ans en raison de difficultés liées à la qualité de retour des condensats.

Electricité en 2006 :

L'électricité produite s'élève à 64 670 MWH et l'électricité vendue au réseau EDF s'élève à 10 112 MWH. L'augmentation de la consommation électrique en 2006 par rapport à 2005 est due à la mise en service d'équipements supplémentaires consommateurs d'électricité dans le cadre de la mise en conformité de l'usine.

Consommation d'eau en 2006 :

Les besoins en eau à l'usine de Saint-Ouen sont de 2 types :

- 1) besoins domestiques (douches) : 4 605 m³
- 2) besoins industriels : 1 634 888 m³

Les besoins domestiques sont assurés par de l'eau de ville, les besoins industriels par de l'eau de Seine.

Volume rejeté en 2006:

Le volume total des effluents liquides rejetés dans le réseau d'assainissement s'élève à 450 052 m³.

Valorisation de la matière des sous-produits en 2006 :

132 073 tonnes de mâchefers ont été produites et 12 417 tonnes de ferrailles.

La baisse de la quantité produite de mâchefers s'explique par l'amélioration de la collecte sélective du verre.

Les rejets gazeux en 2006 :

Des contrôles en continu sont effectués et portent sur : débit, poussières, HC1, SO2, NOX, CO, COT (carbone organique total), % de CO2, humidité, et température de combustion.

Aussi, des contrôles trimestriels sont effectués par un laboratoire agréé.

La société TIRU est réglementée par un arrêté ministériel du 20 septembre 2002 et par un arrêté préfectoral du 3 mars 2005. Ces arrêtés autorisent un dépassement total sur l'année inférieur à 60 heures pour chaque four. En 2006, certains dépassements en heures ont été observés sur l'année pour chaque four dans le cadre du suivi en continu des émissions. Par rapport aux valeurs-limites d'émission :

Ligne 1 : 39 heures

Ligne 2 : 25 heures et 30 minutes

Ligne 3 : 24 heures

Rejets liquides en 2006 :

Les eaux de lavage des fumées sont neutralisées, flocculées, décantées avant rejet à l'égout.

Les eaux de lavage des sols, celles de rinçage ainsi que celles issues de la déminéralisation d'eau des chaudières sont neutralisées avant rejet à l'égout.

Les eaux pluviales de toitures et des voiries non souillées sont évacuées en Seine après être passées dans le déshuileur/débourbeur.

Un contrôle continu est effectué pour la température, débit, PH (potentiel hydrogène), COT.

Pour les mâchefers, c'est un contrôle mensuel.

Les transports par rail :

Depuis le mois d'août 2001, les mâchefers sont évacués par rail jusqu'à la plate-forme de traitement et de valorisation de Saint-Ouen l'Aumône (93).

Bruits et odeurs :

Aucune plainte relative aux bruits et aux odeurs n'a été signalée.

Détection de radioactivité à l'entrée du site :

Le 3 novembre 2004, des portiques de détection de la radioactivité ont été mis en service à l'entrée de l'usine. 35 déchets ont ainsi été isolés en 2006 contre 44 en 2005. Tous ces déchets provenaient de patients rentrés à leur domicile après des soins ou des examens médicaux (par exemple, IRM avec injection d'iode éliminée dans les urines, les couches empreintes de radioactivité sont alors jetées dans les ordures ménagères provoquant le déclenchement des portiques).

Evolutions effectuées en 2006 :

Le chantier de mise en place de fosses de rétention, dans le cadre de la mise en conformité de l'usine avec l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 a été achevé et les fosses mises en service en juillet 2006.

Ont été mises en place des égouttures de dépotages des réactifs chimiques et de dépotages du fioul.

La certification :

Le groupe TIRU est certifié ISO 14 001 depuis 2 ans. Cette certification consiste à mettre en place un système de management environnemental réalisé en cohérence avec le système d'EDF.

La politique environnementale du groupe TIRU est : « Maîtriser nos rejets en toute transparence et valoriser l'image de notre métier. »

M. ROUAULT invite les membres de la CLIS à une « Journée Portes Ouvertes » qui est organisée chaque année pour le public (la dernière fois, le 26 novembre 2006).

M. BOISSEAU ajoute que le DIP est disponible sur le site internet du groupe TIRU : www.groupe-tiru.com

M. DUBAUT conclut la séance en indiquant qu'il est favorable à une « journée Portes Ouvertes » suivie d'une visite de l'usine et regrette l'absence des associations, membres de la CLIS.

Pour le préfet de la Seine-Saint-Denis
et par délégation le sous-préfet de Saint-Denis


Olivier DUBAUT